Saison 2025

STATION MUE

LIEU CULTUREL DE PLEIN AIR

APPEL A PROJETS

Lyon Confluence .fr

1.CONTEXTE

1.1 Qu'est-ce que la Station Mue ?
1.2 Fonctionnement de la Station Mue dans un cadre événementiel

2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

2.1 Objectifs
2.2 Thématiques demandées
2.3 Calendrier de la Station Mue
2.4 Démarches écologiques et éco-responsabilité
2.5 Conditions d'utilisation

3. MISE A DISPOSITION DES ORGANISATEUR.TRICE.S

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1 Soutien financier
4.2 Soutien en communication
4.3 Sécurité
4.4 Retour d'expérience

5. PROCÉDURE

1 Contexte

1.1 Qu’est-ce que la Station Mue ?

La Station Mue est un lieu de rencontres et d’activités pour les Lyonnaises et Lyonnais depuis son ouverture en 2019. Situé au sud du quartier de Confluence, cet espace et ses initiatives ont émergés dans le contexte de la conception des espaces publics du projet nommé « Le Champ » sous l’impulsion de l’aménageur SPL Lyon Confluence. Ainsi, le lieu donne à voir une création urbaine expérimentale dont l’objectif est de créer un nouveau lieu de rencontres au sein d’un territoire qui a été jusqu’alors peu approprié par les Lyonnais.

Le 3 juillet 2024, l’inauguration de l’aire de jeux monumentale « Le Caterpilou » sur l’espace adjacent à la Station Mue présente de nouvelles possibilités d’appropriation du lieu par les enfants et leurs parents. Cette aire de jeux est accessible tous les jours de 10h à 20h. A savoir qu’il est tout à fait possible de s’y rendre également lors des événements organisés au sein de la Station Mue.



QUELQUES CHIFFRES - SAISON 2024

- **84 664 visiteurs** en cumulé sur les mois de juillet à septembre
- **Des week-end très fréquentés** (un pic de 4788 visiteurs le samedi 13 juillet)
- **Fréquentation importante hors période de vacances scolaires** avec 1397 visiteurs par dimanche sur le mois de septembre

Les valeurs de la Station Mue sont principalement la renaturation du site et une réappropriation par les habitants. Le site a trois vocations :

- la conduite d'expérimentations (terre fertile, plantations, béton recyclé,…) par la SPL Lyon Confluence et ses partenaires publics et privés, destinées à être répliquées dans le Champ ou sur d'autres opérations de la Métropole de Lyon
- l'accueil d'événements pour découvrir les lieux et se projeter dans le futur Champ
- l'incubation de projets collectifs

1.2 Fonctionnement de la Station Mue dans un cadre événementiel

La Station Mue ouvre ses portes au public à l'occasion d'accueil d'événements. C'est la SPL Lyon Confluence qui est propriétaire des lieux et qui a la charge de la gestion du site. Pour rappel, la SPL Lyon Confluence est aménageur et met ponctuellement (dans le cadre de cet appel à projets) le site à disposition d'associations ou d'équipes qui sont responsables de leurs projets. Toutefois, la SPL Lyon Confluence ne possède pas les compétences pour assurer la diffusion des spectacles.

La SPL Lyon Confluence a la charge de choisir la programmation. Pour son bon déroulement et la bonne coordination de l'ensemble des manifestations, elle engage une équipe avec des compétences sur les volets programmation et régie.

Selon les formats et contenus de chaque événement, l'équipe régie et programmation peut intervenir de deux façons :

- par la mise à disposition du lieu auprès de porteurs de projets qui ont les compétences pour gérer un site dans un cadre événementiel ; ce traitement est généralement appliqué pour des événements de grande taille et qui font l'objet d'une demande OTEP. De plus, il est demandé une licence afin d'ouvrir une buvette sur le lieu.

- un accueil spécifique qui renvoie à une gestion plus complète de la Station Mue ; ce traitement est généralement appliqué pour des événements de petite taille pour des équipes ne disposant pas des compétences suffisantes pour gérer un site dans un cadre événementiel.

Au moins un régisseur est présent durant chaque événement ou au moins la première fois pour les événements récurrents.

2 Présentation de l'appel à projets

2.1 Objectifs

Afin de faire connaitre les vocations de la Station Mue, un appel à projets est lancé chaque année depuis 2019 pour accueillir des événements ouverts à toutes et à tous, originaux et diversifiés sur le site, durant quelques mois. Un enjeu essentiel pour la saison 2025 est de démontrer le potentiel de pérennisation de la Station Mue indépendamment du projet urbain porté par la SPL. Il s'agit de préfigurer un lieu que des organisateurs culturels sont en capacité de s'approprier et pour lequel un modèle économique viable est possible

A savoir que cet appel à projets 2025 offre la possibilité à tout porteur de projet qui le souhaite et dont la programmation proposée correspond aux valeurs de la Station Mue d'occuper ce lieu temporairement pour organiser un événement ouvert au public, à l'exception d'événements organisés par des entreprises, sous condition du respect de ce document élaboré par la SPL Lyon Confluence.

Les manifestations sélectionnées auront pour but :

- d'animer la Station Mue dans un esprit de « vivre ensemble » et de « faire ensemble », qui privilégie la convivialité́ et la participation citoyenne
- de mettre en valeur ce « laboratoire urbain » incubateur de projets collectifs

Ce lieu encourage un évènementiel de plein air original, autour de quatre axes :

- éco-responsabilité
- accessibilité à tous les publics
- diversité des formats et des genres : culturels, créatifs, pédagogiques, artistiques…
- valorisation des associations, structures locales

2.2 Thématiques demandées

Le projet dans son contenu doit faire écho à la durabilité et répondre obligatoirement à au moins deux des thématiques parmi la liste ci-dessous :

- artisanat
- zéro déchet / upcycling / DIY
- mobilité douce
- écologie / environnement / biodiversité
- bien manger / alimentation durable
- bonne santé et bien-être
- citoyenneté / démocratie vivante
- réduction des inégalités / lutte contre la précarité dans la ville
- utilité sociale et solidarité
- innovation dans la ville

Lyon Confluence veillera à l'hybridation de ces thématiques et à la bonne répartition des propositions sur chacun des axes. **Une attention particulière sera également apportée à ce que les activités et événements soient à destination du public de la Station Mue, c'est-à-dire les enfants, les jeunes et leurs familles.**

2.3 Calendrier de la Station Mue

La Station Mue ouvrira ses portes le samedi 19 avril 2025

Les propositions d'événements peuvent se positionner à compter de ce mois-ci, sur un week-end, un jour de semaine… Une activité peut être proposée de manière récurrente sur la période d'ouverture de la Station Mue.
A savoir qu'à la suite de l'analyse de la fréquentation du site de l'année 2024, **la programmation sera centrée davantage sur les mercredis et les week-ends.**

2.4 Démarches écologiques et éco-responsabilité

Les valeurs environnementales intrinsèques à la Station Mue, inscrites dans le nouveau secteur du Champ pour redonner de la place à la nature en ville, sont fortes et inspirantes.

Le porteur de projet s'engage à respecter une démarche éco-responsable pour son événement en veillant à :

- la réduction des déchets à la source
- la sensibilisation au tri et l'utilisation de bacs de tri sélectif
- la promotion des produits issus de l'agriculture bio ou de proximité pour la restauration
- l'utilisation de gobelets réutilisables, compostables ou recyclables dans le cadre des buvettes
- la promotion des transports en commun et modes doux
- plus globalement la sensibilisation à toutes les composantes du développement durable en milieu urbain (énergie, mobilité, gestion de l'eau, biodiversité, alimentation locale et durable, santé & bien être, etc.)

NB : *Les prairies qui entourent la Station Mue sont source de biodiversité et ne sont pas accessibles au public.*

2.5 Conditions d'utilisation

- **Accessibilité à toutes et tous**, notamment aux personnes à mobilité réduite.

- **Dispositions exceptionnelles** : selon le type d'événement, l'organisateur pourra être amené à prendre des mesures pour assurer la sécurité et la protection de la nouvelle aire de jeu. Il est strictement interdit d'envisager l'accès à l'aire de jeu en dehors des horaires d'ouverture au public.

- **Horaires des événements** : le respect des horaires indiqués sur la programmation permet de garantir les conditions de travail des régisseurs.

A noter: La Station Mue ferme ses portes à 23h. Cependant, les événements type Open air ne sont autorisés que jusqu'à 22h30. *(voir p.10)*

- **Jauge des événements** :

A noter : La Station Mue est un espace public depuis l'ouverture du « Caterpilou ». Ainsi, sur les horaires d'ouverture de l'aire de jeux, aucune jauge ne sera mise en place. En soirée, à la fermeture de l'aire de jeux (20h), la jauge est de 500 personnes en simultané. Il est possible de revoir cette jauge à la hausse ce qui impliquera de prévoir 1 agent de sécurité par tranche de 100 personnes dans la limite de 800 personnes en simultané. Les agents supplémentaires devront être pris en charge en direct par l'organisateur. Il est demandé à l'organisateur de dimensionner en amont le potentiel flux lors de son événement afin que la gestion soit assurée.

- **L'entrée aux événements est libre et gratuite pour tous**

A noter : Les billetteries en ligne en amont **ne sont pas autorisées** ainsi que les filtrages à l'entrée du site et des cloisonnements entre l'aire de jeu et la station mue. Il est cependant autorisé la mise en place d'une boîte ou d'un format numérique pour une participation volontaire au niveau des animations. La buvette est un moyen efficace de rentabiliser son évènement en proposant une offre variée.

- **Prendre en compte les jeunes publics :** Lors d'événements type "Open Air", la mise à disposition de protections auditives est conseillée.

3. Mise à disposition des organisateur.trice.s

La Station Mue est équipée :

• d'un local « cuisine » avec point d'eau et frigo
• d'un local « vestiaire »
• de toilettes PMR
• de toilettes sèches
• de mobilier type bancs, tables et transats en bois
• de conteneurs poubelles
• d'arrivée d'eau et d'électricité
• d'une fontaine à boire

Le mode d'emploi technique de la Station Mue est disponible sur demande à : marhzaf@lyon-confluence.fr copie à lviel@lyon-confluence.fr

4. Conditions de participation

Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) doit être signée entre la porteuse ou le porteur de projet qui occupe le lieu et la SPL Lyon Confluence. L'occupation est consentie à titre gratuit. Comme stipulé ci-dessus, une caution est demandée et un état des lieux (entrée / sortie) est réalisé pour chaque événement.
En fonction de la jauge de la manifestation, un dossier OTEP doit être déposé sous 10 jours après la retenue des projets au service festivités de la Ville de Lyon, ainsi qu'un engagement de respect de la jauge. Si cette condition n'est pas respectée, la SPL se réserve le droit de retirer l'événement de la programmation avant sa diffusion.

La SPL Lyon Confluence se réserve le droit de ne pas consulter les candidatures qui ne présentent pas l'ensemble des pièces administratives demandées.

Il sera demandé à tout les organisateurs du projet de prendre connaissance et de signer la convention qui les lie à la SPL Lyon Confluence (voir Annexes)

Toutes les porteuses et porteurs de projet, sans exception, doivent participer à une visite de site avant la tenue de leur événement. Plusieurs options de date seront proposées ultérieurement, après sélection des projets. Les structures qui souhaitent utiliser la Station Mue pour répéter (ou toute autre raison liée à la préparation de leur événement) sont priées de faire parvenir leur demande à l'AMO programmation de la SPL Lyon Confluence dans les plus brefs délais en estimant le temps nécessaire ainsi que les jours et horaires envisagés.

La SPL Lyon Confluence analyse les besoins en fonction du contenu spécifique des événements et se réserve le droit d'ajuster l'autorisation d'accès au site en conséquence. L'AMO programmation, en collaboration avec l'AMO régisseur.se, assume la responsabilité de représenter les porteurs de projet et de conduire les débriefings dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la SPL Lyon Confluence. La présence de la société lors des jours d'événement n'est pas garantie.

4.1 Soutien financier

Un appui financier de la SPL pourra etre accordé à la porteuse ou au porteur de projet dans la limite de 25% du budget total, plafonné à 1500 euros. L'obtention de ce soutien financier dépend du budget de l'événement présenté lors de la candidature.
De plus, un soutien sera apporté aux événements et activités qui nécessitent du matériel et une sonorisation.

Les organisateurs doivent noter que si l'événement nécessite d'importants moyens de sonorisation soutenus par la SPL, les deux aides financières ne sont pas cumulables..

4.2 Soutien en communication

La SPL soutiendra et assurera la communication de la saison 2025 à la Station Mue au sein du quartier de la Confluence, à l'échelle de la ville de Lyon, par des panneaux publicitaires, au sein des transports en commun, sur les réseaux sociaux et dans la presse. cependant, elle ne peut assurer une communication d'une telle ampleur pour chaque spectacle. Les actions de diffusion de la programmation n'empêchent pas les porteurs de projet d'assurer la communication multicanale de leurs événements. La SPL rappelle qu'elle ne peut s'engager sur un niveau de fréquentation.

Aussi, lors des candidatures il sera apprécié que l'organisateur précise la communication qu'il fera sur son évènement, informe des réseaux sociaux sur lesquels il est présent (nombre d'abonnés par réseau), précise sa capacité à communiquer, promouvoir et produire les contenus de ses manifestations par lui-même.

L'AMO programmation interviendra en tant qu'aide à la diffusion de la programmation tout au long de la saison et appuiera la communication sur les réseaux sociaux par la production et diffusion régulière de stories.

La SPL fournira aux organisateurs des éléments graphiques à insérer dans leur propre communication. En contrepartie, il est demandé aux porteurs de projets de mentionner le nom de la SPL Lyon Confluence sur les différents supports de communication de l'évènement organisé et de dresser un bilan de l'évènement comme indiqué au 4.2.

Qu’est-ce qu’un Open air ?

Une manifestation réalisée en plein air avec de la musique amplifiée au moyen, notamment, d’enceintes, de haut-parleurs, de micros et autres appareils électroniques amplificateurs de sons. Cela s’applique particulièrement aux musiques électroniques, DuB, Techno… animées par un DJ (disc-jockey) ou MC (master of ceremonies). On peut y retrouver toutes sortes d’instruments (guitares, claviers, basses, percussions, platines, tables de mixage…) ; l’important tenant au niveau de pression acoustique et au temps d’exposition du public.

Les Open Air commenceront à 17h et se termineront à 22h30 dans l’ensemble de la Ville de Lyon.
Des Open Air pourront être réalisés le mercredi et dimanche de 15 h 00 à 20 h 00 dès lors qu’elles s’adressent à un public familial (animations pour les enfants). Ces animations devront être accompagnées d’un fond sonore adapté, plus feutré, type lounge, invitant à la détente tout en laissant place à des animations spécifiques (spectacles, jeux,…).

DATES SANS OPEN-AIR

Selon les réglementations en vigueur de la Ville de Lyon

LORS DU BREVET DES COLLÈGES

26 et 27 juin 2025
les 8 et 9 septembre 2025 (rattrapages)

LORS DU BACCALAURÉAT

17 au 19 juin (épreuves de spécialité)
du 23 juin au 9 juillet (oraux dont français et rattrapages)

JOURS FÉRIÉS ET VEILLE DE JOURS FÉRIÉS EXCLUS

20 avril et 21 avril
Dimanche lundi de Pâques
1 mai, Fête du travail
8 mai, Victoire 1945 29 mai
Ascension, 8 et 9 juin
Dimanche et Lundi de Pentecôte
14 juillet
15 août

Les événements musicaux, du type concert amplifié, ne pourront être retenus et se dérouler qu'aux conditions suivantes :

- maximum un week-end par mois (samedi ou dimanche)
- arrêt de la musique à 22h30 selon le type d'événements
- l'organisateur.trice pourra être amené à prendre des dispositions pour assurer la sécurité et la protection de la nouvelle aire de jeu
- puissance sonore dans le respect de la réglementation.
- Le son doit être limité pour ne pas gêner le voisinage.
- Tout non-respect de ces clauses engage directement l'organisateur. trice. La SPL Lyon Confluence se réserve le droit de demander de baisser le son en cas de plainte du voisinage voire l'arrêt de l'événement en cas de refus de l'organisateur. trice

Etat des lieux et caution

Un état des lieux d'entrée (remise des clefs) et de sortie sera organisé avec un.e membre de l'équipe programmation et régie pour chaque événement et une caution de 1000 euros (non encaissée) sera demandée à chaque porteur.se de projet. Celle-ci sera conservée en cas de non-respect ou de dégradation.

4.4 Sécurité

L'AMO régisseur.se coordonne l'ensemble des événements et évalue les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur sécurité. La SPL assume la charge financière de ces mesures.

L'organisateur doit maintenir une présence constante tout au long de l'événement afin de veiller à son bon déroulement. Il est recommandé d'assurer une permanence bénévole pour les grands formats.

4.5 Retour d'expériences

Les porteurs de projets doivent fournir une évaluation qualitative et quantitative des réalisations effectuées dans le cadre de cet appel à projets, en lien avec les objectifs définis et les critères identifiés dans la partie suivante. Un questionnaire dédié sera envoyé ultérieurement et devra être retourné à la SPL Lyon Confluence .

5. Procédure

5.1 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de présentation devra comprendre à minima les éléments suivants et devra être transmis via le formulaire prévu à cet effet :

- Présentation de la structure porteuse du projet, de l'équipe et des moyens et personnels d'organisation mis en œuvre
- Description de l'événement / thème de la manifestation ou des animations
- Date(s) envisagée(s) et durée de l'événement

_____

- Convention avec la SPL signée par l'organisateur avec la mention "lu et approuvé"
- moyens de communication envisagés et plus spécifiquement sur les réseaux sociaux, type de contenus réfléchis, nombre d'abonnés…
- Buvette ou foodtruck envisagés prévus pendant l'événement (l'organisation de la présence d'une buvette ou foodtruck incombe à la porteuse ou au porteur de projet)
- Moyens humains et matériels prévus pour la préparation et la tenue de l'évènement, sa sécurité et le nettoyage
- Public visé, fréquentation envisagée, montant de la participation à l'évènement le cas échéant, moyens à mettre en œuvre pour accueillir le public à mobilité réduite.
- Estimation budgétaire de l'évènement et éventuellement demande de soutien financier comme précisé au paragraphe 4.2.
- L'ensemble des pièces administratives demandées: coordonnées exactes de la structure et du signataire, extrait Kbis ou déclaration en prefecture, RIB, chèque de caution (pour les OTEP), attestation d'assurance organisateur.

5.2 Critères d'analyse et sélection

Seront notamment pris en compte :

- Une bonne compréhension de ce qu'est la Station Mue (ses valeurs, sa vocation et le rôle de chacune des parties prenantes)
- L'adéquation entre le projet et les thématiques attendues dans la Station Mue
- La qualité et l'intérêt du projet présenté
- Les publics concernés par le projet et la fréquentation attendue
- La valorisation de structures et d'actrices et acteurs locaux
- Le coût estimé
- La date et les horaires souhaités pour l'événement
- La possibilité de tenir une buvette (un mode d'emploi sur « comment tenir une buvette à la Station Mue » sera transmis par la programmatrice ou le programmateur ultérieurement aux projets retenus)
- L'engagement au respect des consignes
- La transmission de toutes les pièces administratives demandées.

La diversité de la programmation est un paramètre pris en compte par la SPL Lyon Confluence qui est libre de la décision et du choix du projet retenu, sans obligation de justification.

5.3 Calendrier prévisionnel de l'appel à projets

mi novembre - lancement de l'appel à projets

Les candidats sont invités à nous envoyer leurs propositions au plus vite sans attendre la date de fin de l'appel à projets

17 décembre – Visite de la Station Mue

Visite du site pour les structures qui le souhaitent.
Inscription obligatoire par mail à :
ouesk.contact@gmail.com

31 janvier – Fin de l'appel à projets

Clôture de la réception des propositions à adresser par mail.

21 février – sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions

28 février - envoi des pièces administratives

A adresser par mail : coordonnées exacts de la structure et du signataire, extrait Kbis, RIB, chèque de caution, attestation d'assurance.

mi-mars: Conférence de presse

19 avril - inauguration de la saison 2025

CONTACTS

(À CONTACTER EN PRIORITÉ SUR LE CONTENU DE L'APPEL À PROJETS)

L'EQUIPE PROGRAMMATION : MARK CUSACK, OUESK.CONTACT@GMAIL.COM
L'ÉQUIPE RÉGIE : MARTIN JULHÈS, MARTIN.JULHES@LE7EMESENS.COM

_____

L'ÉQUIPE COMMUNICATION DE LA SPL LYON CONFLUENCE

MME MAYLIS ARHZAF, CHARGEE DE CONCERTATION : MARHZAF@LYON-CONFLUENCE.FR

(A CONTACTER EN PRIORITÉ SUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS)
MME LAURE VIEL, ASSISTANTE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONCERTATION :
LVIEL@LYON-CONFLUENCE.FR